



COMMISSION DE
L'OCÉAN INDIEN

FAQ

Tout savoir sur la COI



20 Questions

Questions 1-6

- 1. Qu'est-ce que la COI ?**
- 2. Quelle est la mission principale de la COI ?**
- 3. Où se trouve le siège de la COI ?**
- 4. Comment fonctionne la gouvernance de la COI ?**
- 5. Quelles sont les valeurs de la COI ?**
- 6. Quels sont les grands défis auxquels la COI répond ?**

Questions 7-12

- 7. Quels sont les projets phares de la COI ?**
- 8. Pourquoi la sécurité alimentaire est-elle une priorité ?**
- 9. Comment la COI lutte-t-elle contre le changement climatique ?**
- 10. Quels sont les principaux partenaires de la COI ?**
- 11. Comment la COI soutient-elle l'économie bleue ?**
- 12. La COI s'engage-t-elle pour l'éducation ?**

Questions 13-17

13. Quels sont les résultats concrets des projets de la COI ?

14. Quels sont les avantages pour les États membres ?

15. Comment la COI finance-t-elle ses projets ?

16. Comment la COI s'engage à atteindre les 17 objectifs de développement durable ?

17. Comment la COI engage-t-elle les jeunes ?

Questions 18-20

18. Quels sont les atouts culturels de l'Indianocéanie ?

19. Où peut-on s'informer sur les actions de la COI ?

20. Comment le public peut-il s'impliquer ?

Réponses

Objectif : mettre en lumière les ambitions, les projets et les valeurs de la COI, tout en renforçant la compréhension et l'engagement des parties prenantes.

La Commission de l'océan Indien (COI) est un acteur central dans le développement durable et la coopération régionale des îles de l'Indianocéanie. Cette FAQ vise à répondre aux questions les plus fréquentes en apportant des informations claires et accessibles pour le grand public et les parties prenantes institutionnelles. Elle permet également de mettre en lumière les ambitions et les réalisations de la COI.

1. Qu'est-ce que la COI ?

La Commission de l'océan Indien (COI) est une organisation intergouvernementale créée en 1984. Elle regroupe cinq membres : les Comores, la France (via La Réunion), Madagascar, Maurice et les Seychelles. Sa mission principale est de renforcer la coopération entre ces îles pour relever ensemble les défis régionaux.

2. Quelle est la mission principale de la COI ?

La mission de la COI est de promouvoir une coopération solidaire et inclusive. Concrètement, elle facilite le dialogue entre ses États membres sur les sujets d'intérêt commun comme le climat, la santé ou la gouvernance; elle met en oeuvre des projets de coopération au bénéfice de ses États membres; et elle entretient un dialogue avec les partenaires internationaux pour mobiliser des expertises techniques, des financements ou encore des technologies.

[Retour](#)



3. Où se trouve le siège de la COI ?

Le siège de la COI est situé à **Ebène**, île Maurice.

4. Comment fonctionne la gouvernance de la COI ?

La COI est structurée autour de quatre organes principaux :

- **Le Sommet des chefs d'État et de gouvernement** : Définition des grandes orientations politiques et stratégiques.
- **Le Conseil des ministres** : C'est l'instance décisionnelle suprême de l'organisation. Le Conseil réunit les ministres des Affaires étrangères des États membres et prend l'ensemble des décisions stratégiques, opérationnelles, administratives et financières de l'organisation.
- **Le Comité des Officiers permanents de liaison** : Suivi de la mise en oeuvre des décisions,

[Retour](#)



organe décisionnel de premier niveau.

- **Le Secrétariat général :**

Organe exécutif, mise en oeuvre des décisions et pilotage des projets

5. Quelles sont les valeurs de la COI ?

Les valeurs fondamentales de la COI sont :

- **Solidarité** : Travailler ensemble pour relever les défis communs.
- **Durabilité** : Préserver les écosystèmes et ressources naturelles.
- **Inclusivité** : Assurer l'intégration des populations vulnérables et marginalisées.
- **Innovation** : Favoriser les solutions nouvelles pour des défis complexes.
- **Proximité** : Être au plus près des réalités locales en répondant aux besoins des États membres.



6. Quels sont les grands défis auxquels la COI répond ?

Les défis majeurs incluent :

- Le changement climatique et la perte de biodiversité.
- La sécurité alimentaire pour réduire la dépendance aux importations.
- La gestion des crises sanitaires régionales.
- La sécurité maritime pour protéger les routes commerciales.
- La connectivité régionale
- La stabilité et la gouvernance démocratique.

7. Quels sont les projets phares de la COI ?

Les projets et initiatives de la COI couvrent de nombreux secteurs : gouvernance et promotion de la paix, environnement, climat et réduction des risques, pêche, sécurité maritime, sécurité alimentaire, santé, entrepreneuriat, culture...

À ce jour la COI, a mis en oeuvre plus de 70

[Retour](#)



projets de coopération dont certains dépassent le cadre géographique des États membres pour couvrir jusqu'à plus de 20 pays d'Afrique et de l'océan Indien allant du Cap Vert au Kenya, en passant l'Angola, Sao Tome et Principe ou les Maldives.

Outre ses partenaires financiers, la COI collabore avec des acteurs très divers dans le cadre de ses activités: les organisations régionales et internationales (Union africaine, COMESA, SADC, agences des Nations unies....), la Région et le Département de La Réunion qui portent des actions communes avec la COI, des institutions spécialisées des États membres comme la Plateforme d'intervention régionale pour l'océan Indien de la Croix Rouge française ou l'Institut Pasteur de Madagascar, entre autres.

Pour en savoir plus sur les projets en cours, consultez le site Internet de la COI :

www.commissionoceaindien.org
rubrique «Projets en cours».

Retour



8. Pourquoi la sécurité alimentaire est-elle une priorité ?

Avec plus de 70 % des besoins alimentaires importés, la sécurité alimentaire est cruciale. Les États membres de la COI ambitionnent de :

- Renforcer la production régionale grâce à des pratiques agricoles durables.
- Améliorer les infrastructures de stockage et de distribution.
- Promouvoir la consommation de produits régionaux.

9. Comment la COI lutte-t-elle contre le changement climatique ?

La COI développe des projets comme :

- La restauration et la gestion durable des écosystèmes marins et côtier
- La promotion des énergies renouvelables.
- La formation des communautés à la résilience face aux catastrophes naturelles.

[Retour](#)



- L'appui aux États membres dans leur plaidoyer sur le climat: formation des négociateurs, participation aux COP...

10. Quels sont les principaux partenaires de la COI ?

La COI collabore avec :

- L'Union européenne, partenaire historique ayant aussi le statut d'observateur auprès de la COI.
- L'Agence française de développement et le Fonds français pour l'environnement mondial
- Le Fonds vert pour le climat
- La Banque mondiale
- Le Système des Nations unies : FAO, ONUDC, UNDRR, OMS, OIM...

11. Comment la COI soutient-elle l'économie bleue ?

La COI développe des initiatives telles que :

[Retour](#)



- **La pêche** : pêche artisanale, gestion durable des stocks, surveillance des pêches...
- **La sécurité maritime** avec deux centres régionaux de fusion de l'information maritime et de coordination des opérations.
- **L'économie circulaire** : lutte contre les pollutions en mer, notamment par les plastiques et promotion de l'entrepreneuriat.

12. La COI s'engage-t-elle pour l'éducation ?

Oui, la COI favorise :

- La coopération universitaire pour promouvoir la mobilité et impliquer les chercheurs et scientifiques dans ses projets.
- L'intégration des jeunes dans les projets de développement régional.
- Des campagnes de sensibilisation pour l'éducation environnementale et des projets à destinations des écoles et des

[Retour](#)



enseignants (valise pédagogique, réseau Eco-Schools...).

- La mise en place de formations diplômantes ou certifiantes comme un Master en épidémiologie de terrain, un Master en économie bleue et d'autres formations professionnelles ou universitaires certifiantes en collaboration avec des institutions de l'enseignement supérieur.

13. Quels sont les résultats concrets des projets de la COI ?

Les impacts incluent :

- Une meilleure préparation aux crises sanitaires grâce au réseau SEGA - One Health.
- Une connectivité numérique renforcée avec METISS : innovation (5G), démocratisation de l'accès à l'Internet haut débit, redondance...
- Une gestion plus responsable de la pêche aux thons.
- Plus de 600 000 personnes à Madagascar, aux

Retour



Comores et à Rodrigues (Maurice) ont accès à une source d'énergie durable (solaire, biodigesteur, foyers améliorés...)

- Une alimentation plus saine pour les jeunes enfants à Madagascar grâce à des campagnes de sensibilisation et des formations auprès de 15 000 femmes sur l'alimentation du nourrisson et des jeunes enfants.
- Plus de 24 000 pêcheurs soutenus en Afrique orientale, orientale et océan Indien permettant d'augmenter leurs revenus et ouvrant la voie à la scolarisation, l'assurance santé, le logement ou encore l'investissement dans d'autres activités génératrices de revenus.
- Promotion de la culture démocratique et renforcement des institutions démocratiques à travers la formation de journalistes à la couverture électorale ou des travaux parlementaires, l'appui à l'Association des parlements des États membres de la COI et au Réseau électoral de l'océan Indien, rôle clé

[Retour](#)



dans la sortie de crise à Madagascar (2009-2013).

- Mise en place de la saison de fermeture de pêche aux poulpes à Rodrigues (Maurice) permettant de diminuer la pression sur la ressource, d'augmenter les revenus des pêcheurs, notamment des femmes piqueuses d'ourites, de stimuler l'exportation... Projet élargi à tout le territoire mauricien et reproduit à Zanzibar.
- Soutien à l'implantation du label Eco-Schools dans la région. Plus de 100 Eco-Schools aujourd'hui mobilisant une communauté de plus de 30 000 élèves et professeurs engagés en faveur du développement durable.

14. Quels sont les avantages pour les États membres ?

Les États bénéficient, entre autres, de :

- Financements pour des projets régionaux prioritaires.
- Une représentation accrue sur la scène internationale.

Retour



- L'accès à des expertises, une mise en réseau et des échanges d'expérience.
- Des formations, des dons d'équipements et de matériels.

15. Comment la COI finance-t-elle ses projets ?

La COI mobilise des fonds auprès de partenaires internationaux (UE, AFD, ONU) et grâce aux contributions de ses États membres. En 2020, les contributions des États membres (statutaires et non-statutaires comme les mises à disposition de personnels) s'élevaient à 1,7 million d'euros.

La même année, les dépenses de la COI au bénéfice de ses États membres ont atteint 9 millions d'euros. Autrement dit, pour 1 euro investi, les États membres ont reçu 5,3 euros en formations, équipements, expertises, etc.

16. Comment la COI s'engage à atteindre les 17 objectifs de développement durable ?

Depuis sa création, la COI a conscience des

[Retour](#)



vulnérabilités de la région qu'ils soient environnementaux, climatiques ou encore économiques. Ainsi, dès sa création il y a 40 ans, les projets de la COI ont concerné les télécommunications pour connecter les îles de l'océan Indien au monde, l'environnement marin pour une gestion durable des pêches et réduire la dégradation des écosystèmes ou encore l'autonomisation des femmes et des jeunes.

Les actions de la COI s'inscrivaient donc naturellement dans une démarche de développement durable, tout comme la COI s'est engagée en faveur de l'économie bleue avant même que le terme n'existe.

Les projets de la COI répondent ainsi à un ou plusieurs ODD, par exemple:

- Gouvernance, paix et stabilité: ODD 5 «égalité des sexes», ODD 10 «inégalités réduites», ODD 16 «paix, justice et institutions démocratiques»

[Retour](#)



- **TWENex - filière déchets-énergie:** ODD 7 «énergies durables», ODD 9 «industrie, innovation et infrastructures, ODD 12 «consommation et production responsables»
- **RDRM - résilience et renforcement de la réponse aux risques de catastrophes:** ODD 11 «villes et communautés durables», ODD 13 «mesures relatives à la lutte contre le changement climatique»
- **Industries culturelles et créatives:** ODD 4 «éducation de qualité», ODD 5 «égalité des sexes», ODD 8 «travail décent et croissance économique», ODD 11 «villes et communautés durables»
- **ECOFISH:** ODD 1 «pas de pauvreté», ODD 2 «Faim zéro», ODD 8 «travail décent et croissance économique», ODD 14 «vie aquatique»

Cette liste, non exhaustive, montre que les actions de la COI sont en phase avec les Objectifs de développement durable



à l'horizon 2030. Et toutes ces actions sont construites autour de l'ODD 17 à savoir des partenariats solides pour la réalisation de cet Agenda mondial.

17. Comment la COI engage-t-elle les jeunes ?

Les jeunes sont impliqués via :

- Des programmes d'entrepreneuriat et de formation.
- Des concours régionaux sur des thématiques comme l'environnement.
- L'accueil de volontaires de solidarité internationale, de stagiaires et le recrutement de jeunes professionnels (20% des agents de la COI ont moins de 35 ans en 2025).
- Des collaborations et soutiens à des organisations représentatives de jeunes comme SYAH, Synergie Jeune, Jeune Chambre Internationale...



18. Quels sont les atouts culturels de l'Indianocéanie ?

L'Indianocéanie est riche en :

- Diversité linguistique (créole, malagasy, français, shikomori, anglais, entre autres).
- Patrimoines culturels variés à valoriser par des festivals et des programmes éducatifs.
- 8 sites classés patrimoine culturel ou naturel mondial de l'UNESCO et 8 expressions ou pratiques culturelles classées patrimoine immatériel.
- Opérateurs et opératrices culturels engagés, créatifs et talentueux. De nombreux artistes reconnus dans la région et au-delà (écrivains, photographes, plasticiens, chanteurs et musiciens...)

19. Où peut-on s'informer sur les actions de la COI ?

Vous pouvez visiter

www.commissionoceanindien.org

pour accéder aux actualités, projets et publications.

[Retour](#)



Un formulaire de contact y est également disponible. La COI est également présente sur Facebook, Instagram, LinkedIn, X et Youtube.

20. Comment le public peut-il s'impliquer ?

Le public peut participer :

- Aux campagnes de sensibilisation.
- Aux consultations publiques sur les projets régionaux.
- Aux événements et festivals organisés par la COI.
- Et aussi, en suivant les réseaux sociaux de la COI et en partageant ses publications!

